

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-27

présenté par

M. Guy Bricout, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani,
M. de Courson, M. Colombani, Mme Descamps, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin,
M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile,
M. Serva, M. Taupiac, M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	170 000 000	0
<i>action 02 – Amélioration de l'insertion dans l'emploi par l'adaptation des qualifications et la reconnaissance des compétences (ligne nouvelle)</i>	<i>170 000 000</i>	<i>0</i>
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	170 000 000
TOTAUX	170 000 000	170 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Doter l'opérateur dans le cadre du programme 102 d'un programme d'accompagnement des TPE PME dont les salariés experts vont bientôt partir en retraite sans avoir transmis leur savoir-faire, les accompagner dans l'identification des compétences « rares » et construire avec eux un programme de formation des nouveaux salariés.

Le taux d'emploi français des seniors de 55 à 64 ans est dramatique : l'un des 2 plus faibles de l'Union européenne ! Dans la tranche 60 à 64 ans, la France présente 33% de taux d'activité contre 45 % pour l'UE. Par ailleurs de nombreux employeurs de TPE PME, sans services RH dédiés, n'arrivent pas à recruter des personnels formés. Utiliser ce savoir » permettrait de structurer, former et contrôler le mentorat et le tutorat avec les entreprises via un cadre légiféré . Cette mesure :

1 - Permettrait de maintenir des seniors en emploi et de concourir à notre souveraineté nationale en matière d'artisanat d'excellence ;

2 – Viendrait en appui des TPE PME dans la construction d'une ingénierie de formation ad hoc et attractive tout en professionnalisant la fonction tutorale ;

Sur le principe des mêmes coûts appliqués à l'opérateur dans le cadre des opérations similaires, la première année, à titre expérimental, 60 000 TPE PME seraient concernés et accompagnées pour un coût moyen de 2834 € par entreprise.

En conséquence, cet amendement vise à abonder l'action 02 – Amélioration de l'insertion dans l'emploi par l'adaptation des qualifications et la reconnaissance des compétences du Programme Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi à hauteur de 170 millions d'€.